

CONSEIL MUNICIPAL
Séance Publique
du
05 Septembre 2006
Compte-Rendu

Le **Conseil Municipal de la Commune de Poisy**, dûment convoqué, s'est réuni en séance publique le **05 septembre 2006**, à 20 heures, sous la présidence de Monsieur Pierre BRUYERE, Maire.

Date de Convocation : 29 août 2006

Présents : Tous les Conseillers Municipaux en exercice sauf MM BRUYERE, HERITIER, SCHMUTZ et JACOB, excusés.

Pouvoirs ont été donnés par :

Mme BRUYERE	à	M. BRUYERE
Mme HERITIER	à	Mme BARBALAT
Mme SCHMUTZ	à	M. LYARD
Mme JACOB	à	Mme DUFOURNET

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice	:	29
Présents	:	25
Votants	:	29

Madame Pascale MICHEL est désignée secrétaire de séance. Le compte-rendu de la séance publique du 11 Juillet 2006 est adopté à 26 voix pour et 3 contre (MM Bolon, Santilli, Sarzier)

06-70 Marché d'aménagement de la RD 157 - Attribution des lots 01 Voirie 02 Aménagement paysager

Le **Conseil Municipal**, par 26 voix pour et 3 contre (MM Bolon, Santilli, Sarzier)

- **Décide** d'attribuer les lots du marché de l'aménagement de la RD 157 comme suit :
- Lot n° 1 CECCON/ LEVET TP montant 1 975 041,03€ ttc
- Lot n°2 PAYSAGES DE L'ALBANAIS montant 222 298,13 € ttc
- **Donne** tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer tous documents relatifs à ce marché.

06-71 Marché de travaux d'accompagnement du bassin d'écrêtement au Crêt de Charvanod - Attribution des lots 03, 04 et 07

Le **Conseil Municipal**, à l'unanimité,

- **Décide** d'attribuer les lots du marché de travaux d'accompagnement du bassin d'écrêtement au Crêt de Charvanod comme suit :

Lot n° 3 DUARTE	montant	64 145,71€ ttc
Lot n°4 JOYEUX	montant	12 482,65€ ttc

Lot n°7 EUROPE AMENAGEMENT montant 38 502,83€ ttc

- **Donne** tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer tous documents relatifs à ce marché.

06-72 Cession d'une partie de la parcelle AP 396 par M. Gillard Michel

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **Décide** l'acquisition, aux fins d'aménagement de la Route de Vernod, l'acquisition d'une partie de la parcelle AP 396, appartenant à M. Michel Gillard, sise route de Vernod, partie de parcelle d'une superficie de 114 m², au prix de 33 € /m² conforme à l'avis du service des Domaines, soit 3 762€.
- **Donne** tous pouvoirs à Monsieur le Maire à l'effet d'intervenir à la signature de l'acte

06-73 Cession des parcelles AA 191 et 194 par l'indivision Duparc

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **Décide** aux fins d'aménagement de la RD 157, l'acquisition des parcelles AA 191 et 194, de, respectivement, 1 037 m² et de 5 050 m², appartenant à l'indivision Duparc, aux prix de 10 € le m², conforme à l'avis du service des Domaines, soit 60870 €.
- **Donne** tous pouvoirs à Monsieur le Maire à l'effet d'intervenir à la signature de l'acte

06-74 Cession d'une partie de la parcelle AM 121 par les consorts Aguesse

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **Approuve**, aux fins de l'élargissement du Passage de Brassilly à 8 mètres de plate-forme, la cession gratuite à la commune par les consorts Aguesse d'une partie de la parcelle AM 121, d'une superficie de 23 m².
- **Donne** tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer tous documents relatifs à cette cession.

06-75 cessions et acquisition de parcelles par les Consorts Bourgeaux dans le cadre de l'aménagement de la RD 157

M. Lyard comparant les prix de ces terrains et ceux acquis sur le futur site du collège, Monsieur le Maire explique cette différence de prix, conformes à l'avis des Services des Domaines, par la proximité des terrains des Consorts Bourgeaux du centre du chef lieu, notamment de l'église.

Le Conseil Municipal, à 19 voix pour et 9 contre (MM Lyard, Dufournet, Schmutz, Jacob, Carrier, Chappaz, Bolon, Santilli, Sarzier), M. Bourgeaux ne prenant part ni à la discussion, ni au vote,

Approuve, la cession et les acquisitions figurant dans le tableau ci-après :

	Numéro de parcelle	Surface en m ²	Prix (37,95€/m ²)
Cession aux Consorts Bourgeaux	AW chemin rural croix des Places	436	16 546,20
Acquisitions par la Commune	AW 30	6 745	255 972,75
	AW32	1 695	64 325,25
	AW29 P	512	19 430,40
	AW33 P	1 087	41 251,65
	AW 38P	2 191	83 148,45

06-76 vente à la C2A de l'ex chemin rural des Ménards situé sur le périmètre du collège

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **Décide** de céder à la Communauté de l'Agglomération Annecienne l'ex chemin rural des Ménards, propriété de la commune et sis dans le périmètre du futur collège, d'une superficie de 224m² pour le prix de 5 000 €.
- **Donne** tous pouvoirs à Monsieur le Maire à l'effet d'intervenir à la signature de l'acte notarié

06-77 convention d'autorisation de voirie, financement et entretien avec le Conseil Général relative au RD 157

Monsieur le Maire ayant répondu à M. Lyard que cette délibération ne concernant qu'un accord de principe sur la convention, l'estimatif du montant de la participation du Conseil Général ne peut être connue,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, MM Bolon, Santilli, Sarzier ne prenant pas part au vote,

- **Donne** son accord de principe sur la convention d'autorisation de voirie, financement et entretien élaboré par le Conseil Général, pour une opération dont le montant prévisionnel est estimé à 2 132 475 €TTC.
- **Donne** tous pouvoirs à Monsieur le Maire à l'effet d'intervenir à la signature de la convention

06-78 Tarifs pour les Pas'Sports, Pas'Artistes et Pas'Sports vacances

M. Lyard remarquant que si le but est de faire participer des enfants qui ne pourraient s'offrir ces activités, l'instauration du tarif selon le quotient familial permet en outre de répertorier les enfants de la tranche 1, Mme Lassalle ayant ajouté que cela sera renforcé par le système de pré-inscription, M. Bourgeaux souligne le travail de l'animateur pour aller à la rencontre des jeunes restant difficiles à capter. Mme Barbalat reste partagée sur l'évolution positive que représente ce passage au tarif selon le quotient familial, et Mme Lassalle répond que cela permettra à terme se répondre aux exigences de la CAF.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Fixe les tarifs des activités proposées dans le cadre du Contrat Temps libre de la manière suivante :

- Pas'sports Vacances Forfait permettant d'accéder à quatre demi-journées d'activités pendant les petites ou les grandes vacances scolaires (activités destinées aux jeunes de 11 à 16 ans), selon le tableau figurant ci-après :

Tarifs	Montant	Tranches du Q.F.
TARIF N° 1	10 €	Q.F <= 4 794
Tarif n° 2	15 €	4 794 Q.F. <= 6 392
Tarif n° 3	20 €	6 392 Q.F. <= 8 523
Tarif n°4	25 €	8 523 Q.F. <= 11 719
Tarif n° 5	30 €	Q.F <= 11 719

- Pas'Sports Forfait permettant d'accéder à une activité sportive, d'une durée de 08 séances, le mercredi après-midi en période scolaire (activités destinées aux jeunes de 6 à 20 ans), selon le tableau figurant ci-après :

Tarifs	Montant	Tranches du Q.F.
TARIF N° 1	10 €	Q.F <= 4 794
Tarif n° 2	15 €	4 794 Q.F. <= 6 392
Tarif n° 3	20 €	6 392 Q.F. <= 8 523
Tarif n° 4	25 €	8 523 Q.F. <= 11 719
Tarif n° 5	30 €	Q.F <= 11 719

- Pas'Artistes Droit d'accès à une activité artistique, le soir après l'école ou le mercredi après-midi, sur 30 séances, (activité destinée aux jeunes de 6 à 20 ans), selon le tableau figurant ci-après :

Tarifs	Montant	Tranches du Q.F.
TARIF N° 1	40 €/an/activité	Q.F <= 4 794
Tarif n° 2	60 €/an/activité	4 794 Q.F. <= 6 392
Tarif n° 3	80 €/an/activité	6 392 Q.F. <= 8 523
Tarif n° 4	100 €/an/activité	8 523 Q.F. <= 11 719
Tarif n° 5	120 €/an/activité	Q.F <= 11 719

06-79 cessions et acquisition de parcelles par Monsieur Louis Guillermin sur le périmètre du collège.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Approuve, la cession et les acquisitions figurant dans le tableau ci-après : .

	Numéro de parcelle	Surface en m2	Prix 22,87 m2
Cession à M. Guillermin	AR13 + partie chemin rural	444	10 154,28
Acquisitions par la Commune	AR18	375	8 576,25
	AR15	15	343,05
	AR15	54	1 234,98
	total	444	10 154,28

- **Donne** tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer tous documents relatifs à ces acquisitions et à cette cession.

06-80 SELEQ 74 : éclairage public RD 157

Retirée de l'ordre de jour

06-81 Convention adhésion réseau de lecture publique « Pass'Arianne » - Additif à la DCM 06-66

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Autorise Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat à intervenir avec la C2A.

06-82 Réaménagement de prêts DEXIA

Le Conseil Municipal, par 26 voix pour et 3 contre (MM Bolon, Santilli, Sarzier)

Entérine la proposition de refinancement des prêts Dexia Crédit Local n° MIN 172.224, MON 201.555 et MON 201.821 EUR 001, à hauteur du CRD de 4 156 158,64 €, par un prêt Dexia Crédit Local à Taux Fixe DigiSwiss dont les caractéristiques sont :

- date d'effet : 1^{er} octobre 2006
- Montant : 4.156.158,64 €
- Durée : 15 ans
- échéances annuelles
- Date de 1^{ère} échéance au 01/10/2007
- Frais de montage : 0,10 %
- Amortissement progressif à 5 % l'an

A chaque date d'échéance, le taux d'intérêt applicable à la période d'intérêts annuelle écoulee est déterminé comme suit :

Si le cours de change de l'€ en CHF observé en fin de période est supérieur ou égal à 1,45 CHF:

Taux fixe maximum de 3,89 %

Si le cours de change de l'€ en CHF observé en fin de période est inférieur à 1,45 CHF :

Taux fixe maximum de 5,95 %

Autorise Monsieur le Maire à toper l'opération avec la salle des marchés de Dexia Crédit Local et à signer le contrat

Questions diverses

Rentrée des Classes

Elisabeth Lassalle fait les effectifs scolaires. On compte 245 enfants à l'école primaire du chef-lieu, 172 en maternelle. L'école de Brassilly est composée de 3 classes de maternelle et 5 classes d'élémentaires.

Tags

En réponse à MM Carrier et Bolon, Monsieur le Maire informe que les services techniques municipaux se chargent de nettoyer les tags présents ² sur la commune.